



### Les conditions des examens organisés par notre agence de MILLAU.

- Nous proposons à nos élèves de réaliser pour eux l'inscription à l'**examen de code** (Epreuve théorique générale) chez un opérateur agréé par l'état. Nos élèves peuvent toutefois réaliser cette inscription à leur propre initiative. Nous rappelons qu'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que la convocation sont les conditions impératives afin de passer l'épreuve. Ces examens se déroulent sur Millau mais peuvent avoir lieu également dans d'autres agglomérations (une demande spécifique est à faire en agence).
  
- Pour les examens pratiques du permis de conduire, les épreuves se déroulent à Millau lieu de rencontre plateau de la gare, (sauf permis BE) ou le lieu de rendez-vous est fixé à la piste d'examen située sur la commune de Saint Georges de Luzençon. Un enseignant de notre agence accompagnera chacun de nos candidat conformément à la réglementation. Pour l'ensemble des permis une carte Nationale d'identité sera demandée Carte nationale d'identité, Passeport ou Titre de séjour (Liste complète : [arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire](#)).
  
- Vous présenterez votre permis de conduire original si vous avez obtenu une autre catégorie depuis moins de 5 ans afin de bénéficier d'une dispense d'examen théorique général.
  
- Les candidats en conduite accompagnée (AAC) ont l'obligation de présenter à l'inspecteur leur attestation de fin de formation initiale et livret d'apprentissage.

**Attention :**

L'absence ou la non-validité d'un des documents exigés ci-dessus entraîne le report de l'examen à une date ultérieure.

Informations complémentaires disponibles en agence.